

Le billet annuel

Une fois par an et par personne, le billet annuel vous permet d'obtenir 25% ou 50% de réduction sur le prix plein tarif* de 2^e classe pour un **voyage aller-retour**.

La réduction de 25% est portée à 50% si vous payez au moins la moitié du prix du billet avec des chèques vacances.

La réduction de 50% est appliquée :

- pour chaque trajet commencé en période bleue du calendrier «voyageurs» dans tous les trains à l'exception des TGV et pour toutes les catégories de places à l'exception des places couchettes,
- dans la limite des places attribuées à cette réduction dans les TGV et les places couchettes.

Qui peut l'obtenir ?

Les salariés, stagiaires de la formation professionnelle et les salariés en cessation anticipée d'activité*, ainsi que leur famille proche, s'ils effectuent le même voyage.

Par **famille proche** on entend les personnes suivantes, habitant sous le même toit que le demandeur :

- **le conjoint** (mari ou épouse)
- **les enfants de moins de 21 ans** (sans limitation d'âge pour les enfants handicapés)
- non mariés à la charge de leurs parents**

Comment l'utiliser ?

Votre voyage (aller + retour) doit faire au moins 200 km. L'aller et le retour doivent obligatoirement s'effectuer entièrement en train.

Votre voyage (aller + retour) doit s'effectuer dans une période de 61 jours, comptée de la date de départ du trajet aller. Dans les trains à réservation obligatoire, le billet ne peut être utilisé qu'à la date et dans le train indiqué sur le billet. Les arrêts en cours de route sont possibles (s'ils dépassent 24 heures, ou si leur nombre conduit à dépasser la limite d'utilisation du titre, après validation, plusieurs titres de

Pour obtenir des renseignements sur les chèques vacances, s'adresser à l'**Agence Nationale pour les Chèques Vacances** 5, rue Gabriel Péri 92584 Clichy cedex. Minitel : 3615 C Vacances. Site internet : www.ANCV.com

Ces réductions ne sont pas applicables sur certains trains. Si vous voyagez en première classe, la réduction est toujours calculée sur le prix plein tarif de 2^e classe.

Toute personne ayant bénéficié de la réduction de 50% ne peut obtenir, au titre de la même année, un billet annuel avec 25% de réduction, et vice-versa.

* Prix hors compléments éventuels dans les trains autres que T.G.V.

► le père et/ou la mère du célibataire

Il est possible de voyager en deux groupes à des dates et dans des classes différentes.

Un enfant de 4 à moins de 12 ans paie la moitié du prix perçu pour un adulte.

* Un autre formulaire est disponible en gare : il concerne les travailleurs à domicile et artisans, les exploitants agricoles, les demandeurs d'emploi, les pensionnés, les retraités, les pré-retraités, les allocataires, les orphelins et veuves de guerre.

transports sont émis, comportant tous la même réduction).

Veuillez composer votre billet au départ de chaque trajet et conserver l'ensemble de vos titres pour faciliter les éventuelles opérations d'après-vente.

Volet réservé à la SNCF

■ Pièces justificatives présentées :

☐ carte d'immatriculation au régime général de la Sécurité Sociale ordinaire ou agricole ou à un régime légalement assimilé
N°
délivrée par

■ Billets délivrés :

N°
Montant
N° du dossier voyage.....

Nom et fonction de l'agent SNCF :

.....

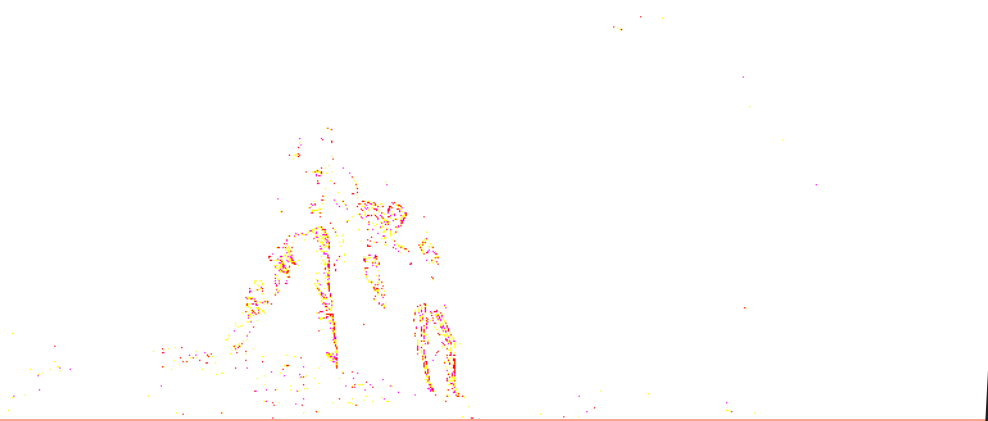
☐ titre de paiement du revenu de remplacement
Montant mensuel : e.....

Timbre et date du bureau d'émission :
le 20



SNCF R.C.S. Paris B 552 049 447 - Crédit photo : SNCF - Photothèque Grandes Lignes - S. Cambon - CAV

7016 01182 5



Billet Annuel

salariés,
stagiaires de la formation professionnelle,
salariés en cessation anticipée d'activité.

Édition de juillet 2008

donner au train des idées d'avance

